



Commune  
de  
FAA'A



N° 701/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
21 février 2017

Date d’Affichage :  
21 février 2017

Date de séance :  
28 février 2017

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 19  
PROCURATIONS : .. 10  
VOTANTS : ..... 29  
POUR : ..... 29  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 00

**Objet :** modifiant la délibération n°648 /2016 du 18 octobre 2016 approuvant les dossiers techniques et plans de financement prévisionnels relatifs à l’acquisition d’un véhicule léger de commandement et d’un véhicule de secours et d’assistance aux victimes

*Le Premier adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.*

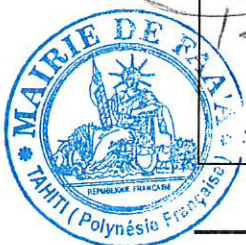
Le Président de séance

**Robert MAKER**

Le mardi 28 février 2017 à 8 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier adjoint, Robert MAKER, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
MAKER Robert	X		
VANAA Emma	X		
BROTHERSON Moetai	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto		X	
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard			CHIN FOO R.
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai			TAHARAGI L.
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane			TETUAITEROI G.
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline			BARFF M.
TARAHU Laurent	X		
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick			POIA C.
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha			TEMARU T.
TETAVAHU Célia			BARFF L.
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea	X		
TEMARU Tetuahau	X		
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean			VANAA Emma
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle	X		
VANAA Elise			MAKER R.
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura			ZIMA L.
MANUTAHU Teiva		X	



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Emma VANAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Laurence ZIMA a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Dans sa séance du 18 octobre 2016, le Conseil municipal approuvait, par délibération n°648/2016, les dossiers techniques et plans de financement prévisionnels relatifs à l'acquisition d'un véhicule léger de commandement et d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) comme suit :*

<b>Nature de l'opération</b>	<b>Montant total (en FCFP)</b>	<b>Financement FIP (en FCFP)</b>	<b>Financement Commune (en FCFP)</b>
Acquisition d'un véhicule léger de commandement (VLC)	6 500 000	3 250 000 (50 %)	3 250 000 (50 %)
Acquisition d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)	19 447 000	9 723 500 (50 %)	9 723 500 (50 %)
<b>Total</b>	<b>25 947 000</b>	<b>12 973 500</b>	<b>12 973 500</b>

*Toutefois, le 22 février 2017, le Sénateur Nuihau LAUREY informait le Maire, par courrier n°LL/1705, d'un financement disponible pour le projet « Acquisition du VSAV » au titre de la dotation d'action parlementaire pour un montant de 18 750 €, soit 2 237 470 FCFP.*

*Compte tenu de cette opportunité et afin de formaliser le dossier de demande de financement concerné, je vous propose d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel pour le projet « Acquisition d'un VSAV » présentée ci-après.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Laurence ZIMA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire rendant obligatoire l'aménagement d'un ossuaire ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°648/2016 du 18 octobre 2016 approuvant les dossiers techniques et plans de financement prévisionnels relatifs à l'acquisition d'un véhicule léger de commandement et d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) ;
- Vu** les dossiers techniques relatifs à l'acquisition d'un véhicule léger de commandement (VLC) et d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) ;
- Vu** la lettre n°LL/1705 du 22 février 2017 du Sénateur M. Nuihau LAUREY ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par le Comité de majorité du 24 février 2017 ;

*Dans sa séance du 28 février 2017 ;*

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le plan de financement prévisionnel relatif à l'acquisition d'un VSAV, adopté par délibération n°648/2016 du 18 octobre 2016, est modifié :

Nature de l'opération	Montant total (en FCFP)	Financement (en FCFP)		
		FIP	Dotations parlementaires	Commune
Acquisition d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)	19 447 000	9 723 500 (50 %)	2 237 470 (11,5%)	7 486 030 (38,5 %)

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 28 février 2017

Le Président de séance,



**Robert MAKER**



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **03 MARS 2017** et affiché le **03 MARS 2017**

**Mairie de Faa'a**  
Secrétariat DGS  
Reçu le :  
**03 MARS 2017**  
N° chrono : .....